



Union des  
fédérations  
et syndicats nationaux  
d'**employeurs**  
du secteur  
sanitaire, social,  
médico-social  
**privé**  
**à but non lucratif**

**Communiqué de presse**  
**19 juin 2015**

## **L'accord relatif à la formation professionnelle dans la BASS va être soumis à agrément et extension**

L'accord relatif à la formation professionnelle dans la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif (BASS) a été signé par l'Unifed et la CFDT. En l'absence d'opposition majoritaire, le texte peut désormais être soumis à agrément et extension, ce dont l'Unifed se félicite.

Pour rappel l'accord n'a fait l'objet, durant le délai d'opposition, que d'une opposition de FO et de la CFTC. La CGT, ayant annoncé quant à elle, dans un communiqué de presse le 4 juin dernier, sa décision de ne pas faire valoir son droit d'opposition.

L'Unifed tient à souligner la portée de cet accord garantissant à la fois des actions au service d'une véritable politique de branche en matière de formation, tout en étant constitutif de l'OPCA Unifaf et des instances de la branche.

Cet accord a été volontairement conçu comme évolutif, avec un certain nombre de clauses de revoyure et l'institution d'une commission de suivi, afin de le rendre souple et adaptable.

**Contact presse** : Nathalie DELORME - 01.45.83.67.00

### **A propos de l'Unifed**

L'Unifed représente près de 20 000 établissements, 719 800 salariés auxquels s'ajoutent 115 690 travailleurs handicapés.

L'Unifed négocie, en qualité d'union des fédérations et des syndicats nationaux d'employeurs du secteur sanitaire, social, médico-social privé à but non lucratif<sup>1</sup>, des accords de branche.

<sup>1</sup>- La Croix Rouge Française, la Fehap, la Fédération Unicancer, la Fegapei, le Syneas